

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

Convocation : 26 août 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 2 septembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué compte tenu de la situation sanitaire s'est réuni au foyer communal, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane
Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.
Mesdames : REMEZY Lucie, pouvoir donné à Mme MARTINA Christiane
TRICOIRE Agathe, pouvoir donné à Mme LAURENT Eléna
Monsieur SUZZI Pierre, pouvoir donné à Mme BASCOP Magali

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 juillet 2021 :

Abstention : 3 : Mme LAJARRIGE Julie et Mrs PERRIRAZ Michel et RIGAL Noël

Pour : 8

DECISION CONCERNANT LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT

Malgré un courrier adressé par la commune en mars 2018 indiquant que le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte, un propriétaire ne s'est toujours pas raccordé.

Un courrier recommandé va être adressé à ce propriétaire et un arrêté sera pris.

DELIBERATION N°30-2021 **PLAFONNEMENT DE LA FACTURE D'EAU ASSAINIE SUITE A FUITE APRES** **COMPTEUR CHEZ MME WHITTEL.**

Conformément à la législation en vigueur en cas de fuite après compteur, la facture d'eau assainie ne peut excéder 60% de la facture précédente.

Délibération votée à l'unanimité.

DELIBERATION N°31-2021 **DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL**

Suite à une vérification de la Trésorerie, il convient de procéder à plusieurs opérations comptables pour régulariser des remboursements de trop perçus au cours des exercices comptables de 2015 à 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Sens	Section	Objet	Montant
67	673	Dépenses	F	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 400.00 €
Total					+ 1 400.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Sens	Section	Objet	Montant
011	61521	Dépenses	F	Terrains	- 1 400.00 €
Total					- 1 400.00 €

Abstentions : 2 Mme LAJARRIGE Julie et Mr RIGAL Noël

Pour : 9

DELIBERATION N°32-2021 **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE** **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Comme chaque année, il convient de renouveler la convention avec le Département.

Le coût de cette convention est de 0,35 centimes d'euro par habitant.

La décision de procéder au renouvellement est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

REVETEMENTS SUR TROTTOIRS SORTIE RD 35 COTE QUISSAC ET COTE ANDUZE

Un devis a été demandé pour mettre du béton délavé sur les trottoirs. Celui-ci a été chiffré à 39200 euros hors taxe. Cela amènerait le coût du chantier à 216 150 euros hors taxe au lieu de 177 700 euros hors taxe.

Pour cela il faudrait relancer un appel d'offres, la différence de prix étant supérieure à 5% du prix initial. La date de fin du chantier serait alors retardée. Nous ne pourrions donc pas demander le versement de la subvention du Département avant la fin de l'année et de ce fait nous ne pourrions pas envisager de faire les travaux prévus en 2022. Le revêtement sera donc réalisé en bitume comme prévu.

Un devis a été demandé pour mettre une résine couleur claire devant les portails et les entrées piétonnes. Le coût s'élève à 4917 euros hors taxe. Cette proposition sera faite aux riverains.

VENTE BRECHET – GALERA

Le passage sur le chemin est autorisé avec un tonnage maximum limité à 3,5 tonnes. A l'unanimité le déplacement du boîtier électrique de l'autre côté du chemin au frais du propriétaire est demandé. Tous les raccordements aux réseaux existants se feront sur le chemin du Bos nègre aux frais du propriétaire.

LETTRE RECOMMANDEE D'UN AVOCAT

Cette lettre demande une modification de la carte communale suite à une erreur matérielle. En effet, 2 parcelles non constructibles seraient situées entre 2 parcelles constructibles. Mr le Maire rappelle qu'il n'est pas favorable à une modification de la carte communale. La demande sera faite auprès du service juridique du Département et auprès des services de la préfecture pour savoir s'il s'agit bien d'une erreur matérielle ou non.

SITE INTERNET ET NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Le site internet de la mairie est en place depuis aujourd'hui. Il reste des pages à ajouter et à compléter.

Un nouveau logo pour la commune avec le pont sur le Criulon sera choisi lors du prochain conseil. Plusieurs propositions seront faites aux membres du conseil.

PETITION

Une pétition au sujet des nuisances des aboiements des chiens a été adressée à la mairie. Mr le Maire a fait une réponse à tous les habitants.

CIMETIERE ET STATION D'EPURATION

Un brise vue va être acheté et installé la semaine prochaine pour occulter la vue et protéger les visiteurs. Mr RIGAL Noël pense que ce n'est pas à la municipalité de payer ce brise vue. Le chalet de la station d'épuration sera repeint prochainement.

VIDE GRENIER

Un vide grenier sera organisé le 19 septembre sur la place du foyer communal.

CITY STADE

Une entreprise est venue faire une proposition d'implantation d'un city stade au village. Mme LAJARRIGE dit qu'un city stade n'est pas forcément l'attente des enfants et des ados du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.